



ceaac

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENTE À BERLIN

OBJET

Dans le cadre du programme de résidences d'artistes mis en place par le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, deux séjours à Berlin sont à pourvoir.

D'une durée de trois mois chacune, ces deux résidences sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le CEAAC, la Région Alsace, le Service culturel du canton de Fribourg et la ville de Strasbourg.

Période de résidence

Première session de juillet à septembre 2015

Deuxième session d'octobre à décembre 2015

POUR CETTE RÉSIDENCE, LES CONDITIONS SUIVANTES SONT D'APPLICATION

- Résider en Alsace
- Avoir plus de 25 ans
- Avoir terminé ses études et développer une pratique artistique professionnelle et personnelle
- Être assujéti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa
- Séjourner pendant trois mois consécutifs dans le pays d'accueil
- Se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour

L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ DISPOSERA DE

- Bourse de séjour, de matériel et de déplacement (3000 euros) sur présentation d'une note de droits d'auteur dont sera déduit le précompte des cotisations sociales de 9,35 % sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou MDA
- Atelier et logement
- Prise en charge du voyage A/R

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un CV et une lettre de motivation
- Un texte de présentation générale du travail
- Une note d'intention sur le projet artistique envisagé
- Des éléments visuels imprimés (sur format A3 maximum) ainsi que sur format numérique et éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels sur CD ou DVD
- Des éléments écrits : biographie, catalogues et extraits de presse

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 22 janvier 2015

(cachet de la poste non pris en compte)

Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines

Elodie Gallina, Chargée des projets internationaux

7, rue de l'Abreuvoir - 67000 Strasbourg

À NOTER :

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Les dossiers envoyés par email et les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les sélections auront lieu courant février 2015, les artistes non retenus seront avertis par courrier.

Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe de réexpédition suffisamment affranchie seront retournés.